

03.10.2006 - 15:25 Uhr

Etude KPMG: Les salaires des cadres supérieurs ne font pratiquement jamais l'objet de discussions dans les conseils d'administration

Zurich (ots) -

- Indication: l'étude "Rémunération des cadres supérieurs dans la pratique suisse" (en anglais) peut être téléchargée en format pdf sous:
<http://www.presseportal.ch/fr/story.htx?firmid=100001147> -

La majorité refuse tout droit de regard des actionnaires

Dans les conseils d'administration, on n'aborde pratiquement jamais la question des différentes rémunérations versées aux membres du cadre supérieur et à ceux du conseil d'administration. En outre, les dirigeants concernés sont bien présents lors des réunions au cours desquelles est fixé leur salaire. Dans le cadre des méthodes et des processus de la détermination des rémunérations, la part des actions et des stocks-options a eu tendance à diminuer par rapport à la rétribution en argent.

KPMG et l'Institut d'Accounting, Controlling et Auditing de l'Université de Saint-Gall ont entrepris de dresser un état des lieux en ce qui concerne la rémunération des dirigeants des entreprises suisses. Cette étude, qui est à présent achevée, amène une vision concrète des faits pour développer la discussion et soutenir le processus de professionnalisation du conseil d'administration et de la direction de l'entreprise. Une représentation des méthodes et procédures conduisant à la détermination de la rémunération permet de faire une première estimation sur la manière dont il convient d'utiliser chacune des différentes formes de dédommagement. Ce faisant, l'étude explique aussi les principales réglementations fiscales, du droit du travail et du droit des sociétés ainsi que les exigences appliquées aux documents comptables.

Une rémunération équilibrée

Alors que quelques rares situations aberrantes dominent le débat public sur le montant absolu de leur rémunération, la grande majorité des membres de directions d'entreprises et de conseils d'administration suisses ne se voient pas offrir de portefeuilles de rémunération excessifs. "En général, le système de rémunération des dirigeants suisses n'est pas aussi mal conçu que le débat actuel tente parfois de nous le faire croire" explique le Professeur Peter Leibfried, responsable de la chaire KPMG d'Auditing et Accounting de l'Université de Saint-Gall. Dans les cas normaux, pour ce qui est de la direction de l'entreprise, le montant de la rétribution peut être qualifié d'adéquat. Ainsi, les CEO suisses gagnent en moyenne environ CHF 650'000. Quant aux présidents de conseil d'administration, ils sont dédommagés à hauteur d'environ CHF 300'000. "Certains cas isolés se situent clairement en dehors du cadre habituel, ce qui toutefois est inévitable dans une économie libre", précise le Professeur Peter Leibfried.

Une faible valeur incitative pour les membres des conseils d'administration

Cependant des améliorations peuvent clairement être apportées, notamment en ce qui concerne la fixation du dédommagement des membres de conseils d'administration. "La structure de rémunération actuelle n'est pas de nature à récompenser les efforts personnels et le

succès. Étant donné la complexité et la dynamique de l'économie, les exigences envers les membres des conseils d'administration vont encore augmenter. Cette évolution entraîne un investissement croissant en terme de temps, qui s'accompagne d'un besoin de professionnalisation des membres des conseils d'administration", déclare Hubert Achermann, CEO KPMG Suisse.

Le principal instrument de rémunération est et restera dorénavant l'argent. Pour la direction de l'entreprise, en revanche, outre les parts fixes, les composantes variables joueront de plus en plus un rôle de premier plan. La part importance des actions dans la composition du salaire restera sensiblement la même. De plus, de l'avis de la majorité des personnes interrogées, l'importance des stocks-options est en déclin. On peut en revanche reprocher aux mesures incitatives de la rétribution variable des directions d'entreprise de se baser uniquement sur le court terme. En effet, leur repère le plus courant est la capacité à réaliser le budget de l'exercice suivant.

Le problème de l'indépendance de la prise de décision

Restent cependant les constatations choquantes et insatisfaisantes selon lesquelles la question de la rémunération n'est de toute évidence pratiquement pas abordée dans les conseils d'administration. Lors de la fixation de la structure de leur salaire et des prises de décisions qui vont de pair, les CEO et membres du conseil d'administration concernés sont souvent eux-mêmes présents. Les objectifs primordiaux gouvernant la détermination du salaire consistent à assurer un faible taux de fluctuation et une base de personnel stable. Par ailleurs, les entreprises interrogées s'accordent dans leur majorité à dire que l'on ne doit attribuer qu'une importance minimale au "marché international des top-managers", un terme que l'on entend pourtant fréquemment. Le montant de la rémunération s'oriente la plupart du temps sur les rétributions accordées dans les entreprises suisses.

Parmi ces résultats, l'étude met aussi en évidence un grand manque d'indépendance des membres du conseil d'administration et un déficit au niveau de la structure de la gouvernance des entreprises interrogées. Selon l'étude, seuls quelque 60 pour-cent des membres de conseils d'administration remplissent l'exigence de réelle indépendance. Celle-ci est considérée comme existante si un membre du conseil d'administration ne travaille pas pour l'entreprise et n'a pas non plus de mandat indirect ni n'entretient d'autres relations commerciales envers des membres exécutifs du conseil d'administration ou de la direction de l'entreprise. Dans une entreprise sur sept, les fonctions de CEO et de président du conseil d'administration sont réunies en une seule personne.

La majorité refuse tout droit de regard des actionnaires

Pour chaque question, à peine la moitié des personnes interrogées attendaient d'un concept général sur la gouvernance d'entreprise et du législateur uniquement des directives générales ou pas de directives du tout sur le calcul et la fixation de la rétribution. Seule une petite minorité préconise des réglementations claires et détaillées. Près de trois quarts des personnes interrogées refusent de laisser l'assemblée générale déterminer le montant de la rétribution du directeur de l'entreprise. De même, en ce qui concerne la rétribution des membres du conseil d'administration, la majorité ne souhaite pas que les actionnaires aient un droit de regard. Seule une entreprise interrogée sur quatre se déclare en faveur d'une plus grande intégration des investisseurs.

Vous pouvez télécharger des résultats plus détaillés de l'étude "Rémunération des cadres supérieurs dans la pratique suisse" (en anglais ou en allemand) à l'adresse www.kpmg.ch.

KPMG International est un leader des services de révision comptable, de conseil fiscal, juridique et financier. A l'échelle

mondiale, KPMG emploie près de 104 000 collaborateurs dans 144 pays. Les activités de KPMG Suisse sont intégrées à KPMG Holding (le membre suisse de KPMG International). Sous ce toit, KPMG emploie en Suisse près de 1'470 personnes réparties dans treize sites. Dans l'exercice 2005, KPMG Suisse a réalisé un chiffre d'affaires de 367 millions de francs. Vous trouverez de plus amples informations sur www.kpmg.ch.

Contact:

Stefan Mathys
Corporate Communications
Tél. +41/44/249'27'74
Mobile +41/79/227'98'31
E-mail: kpmgmedia@kpmg.ch
Internet: <http://www.kpmg.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001147/100517047> abgerufen werden.